

Lille, le

23 JAN. 2017

Affaire suivie par Frédérique DECARNIN
Assistante autorisations
Téléphone : 03.62.72.79.56
frederique.decarnin@ars.sante.fr

**Mesdames, Messieurs les membres titulaires
de la Commission Spécialisée de
l'Organisation des Soins**

Objet : Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins - Séance du jeudi 02 février 2017

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins qui se tiendra le :

**Jeudi 02 février 2017 à 9H15
Au siège de l'ARS – site de Lille - Salle du conseil - 8^{ème} étage
(se munir d'une pièce d'identité pour l'accès au bâtiment)**

La Commission étudiera principalement la deuxième partie des demandes d'autorisation, de renouvellement d'autorisation et de confirmation d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds formulées à l'occasion de la période de dépôt du 05 aout au 10 octobre 2016.

En votre qualité de membre titulaire, vous êtes appelé(e) à y siéger. A cet égard, je vous rappelle que la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins ne délibère valablement que si le quorum est atteint en début de séance. Il est donc indispensable que vous assistiez à cette réunion. En cas d'impossibilité majeure, vous voudrez bien en informer votre suppléant (nommément désigné par l'arrêté DGARS/2016-019 du 6/0/16 modifié par l'arrêté de la DGARS des Hauts-de-France du 30/12/2016), et vous assurer de sa présence. Si toutefois celui-ci n'était pas non plus disponible, il vous est possible de donner mandat au membre titulaire de votre choix, exception faite du président de la CRSA (JL SALOMEZ) et des présidents des commissions spécialisées (M. TRELCAT).

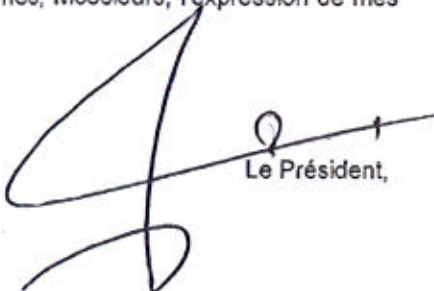
Vous trouverez ci-joint :

- L'ordre du jour de la séance,
- Le bordereau de réponse quant à votre participation
- Un formulaire de mandat
- Un exemplaire du compte rendu de la CSOS du 22 septembre 2016

J'attire votre attention sur le fait que :

- les notes d'instruction sont accessibles grâce au lien électronique suivant :
<http://www.partenairears.fr/CSOS-0202>;
- votre identifiant est : CSOS-02-02
- votre mot de passe est : csos
- les demandes d'autorisation, de renouvellement d'autorisation et de confirmation d'autorisation, ainsi que les dossiers justificatifs les accompagnants, sont consultables au siège de l'ARS Hauts-de-France sur simple demande téléphonique ou électronique aux coordonnées figurant en entête de ce courrier.

Dans l'attente de la séance, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président,